

12.—Sources et importance des revenus des Indiens, en 1931.

Province.	Valeur.			Loyer de terres.	Provenance.			Total des revenus des Indiens. ¹
	Produits de la ferme, y compris le foin.	Boeuf vendu ou consommé.	Salaires reçus.		Pêche.	Chasse.	Autres occupations.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
I.P.E.....	1,700	250	850	—	800	400	3,000	7,000
Nouvelle-Ecosse	10,845	2,410	28,400	106	3,050	3,165	17,480	67,245
Nouveau-Brunswick.	7,585	155	20,200	75	4,700	1,910	4,600	42,730
Québec.....	64,191	22,172	144,886	9,546	3,996	105,875	26,082	398,917
Ontario.....	361,594	31,290	565,380	25,158	219,565	226,489	198,583	2,029,166
Manitoba.....	125,992	25,569	108,005	921	63,895	159,915	48,108	614,197
Saskatchewan.....	231,600	57,184	67,564	3,308	22,255	147,181	35,681	717,050
Alberta.....	164,418	55,577	74,859	19,191	9,396	93,257	44,861	660,313
Col.-Britannique.....	388,722	79,685	444,348	32,536	379,145	141,255	90,560	1,627,161
Territ. du N.-Ouest.	6,312	—	7,925	—	57,650	241,900	3,951	336,478
Totaux.....	1,362,959	274,292	1,462,415	90,839	764,452	1,121,347	472,996	6,500,257

¹ Embrasse le produit de coupes de bois ainsi que l'intérêt rapporté par le fonds des Indiens.

Sous-section 2.—Les Esquimaux du Canada.¹

Les Esquimaux habitent le nord et le nord-ouest du littoral de la terre ferme, l'archipel arctique et le littoral de la baie d'Hudson. Bien que nomades, ils n'errent pas vers l'intérieur sauf pour faire la chasse du caribou, dont la peau leur sert de vêtement en hiver. Ils tirent leur subsistance presque entièrement des amphibiens et du poisson. Leurs habitats principaux sont les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et l'Ungava (Québec). Le recensement de 1931 en place le nombre à 5,979 qui se répartit comme suit: Territoires du Nord-Ouest, 4,670; Yukon, 85; Alberta, 3; Manitoba, 62; Québec, 1,159. Les Esquimaux habitant les territoires qui ne sont pas constitués en provinces relèvent du ministère de l'Intérieur qui a fait beaucoup pour améliorer leur situation en leur procurant des soins médicaux, en leur créant des réserves de chasse, en important des rennes, en distribuant des peaux de bison et de caribou pour leur literie et leur vêtement et en établissant des stations de patrouille dans les régions arctiques orientales, centrales, et occidentales.

Section 5.—Pensions et autres dispositions en faveur des anciens combattants.²

Division des Pensions.—Cette division est chargée de l'application de la loi des Pensions et de la Santé et de la loi des Allocations aux anciens combattants, ainsi que des paiements effectués en vertu des dispositions de la loi des Pensions sous la direction de la Commission des Pensions.

Dans le rapport pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, on constate que le nombre d'anciens combattants hospitalisés est de 14,267, contre 15,519 en 1930-31 et 12,939 en 1929-30. Le département exploite huit hôpitaux dont un dans chacune des villes suivantes: Halifax, Saint John, Ste-Anne de Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Les ateliers établis à Hamilton, Montréal et Halifax fonctionnent toujours; il en est de même pour l'atelier de la Croix Rouge, à Victoria.

¹ Révisé par H. E. Hume, président de la Commission des terres domaniales (administration des terres domaniales), ministère de l'Intérieur, Ottawa.

² Révisé par E. H. Scammell, secrétaire de la division des Pensions, ministère des Pensions et de la Santé. Voir aussi l'Annuaire de 1930 (pp. 998-99).